



Newsletter

Date 21.08.2018
Embargo 21.08.2018, 11:00

Nr. 4/18

CONTENU

1. ARTICLE PRINCIPAL

Émoluments excessifs des offices de la circulation routière

2. COMMUNICATIONS

- *TARPSY - Le Surveillant des prix crée le premier benchmarking national pour l'indemnisation des prestations stationnaires de psychiatrie*
- *L'usine d'incinération des ordures ménagères de Thoune baisse ses tarifs*
- *Ouverture d'une procédure contre l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dietikon*
- *Taxes de la ville de Berne: cas en cours*
- *La commune de Münchwilen (AG) baisse ses taxes sur les déchets au premier janvier 2019*
- *Taxes sur les déchets de la commune de Dietikon (ZH) – la décision se fait attendre*

3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS



1. ARTICLE PRINCIPAL

Émoluments excessifs des offices de la circulation routière

La Surveillance des prix a examiné les émoluments des offices de la circulation routière en Suisse au travers de trois études réalisées à quatre ans d'intervalle (2010, 2014 et 2018). Vu le dernier relevé, une baisse des émoluments des offices de la circulation routière s'impose aujourd'hui plus que jamais.

Le principe de la couverture des coûts exige que le produit des émoluments ne dépasse pas (ou seulement légèrement) l'ensemble des charges du service concerné. Comme le principe de la couverture des coûts repose sur l'unité administrative et non sur un émolument en particulier, le Surveillant des prix a déjà comparé, en 2010 et en 2014, le niveau de prix des différents offices de la circulation routière selon les modèles. [Dans le troisième rapport](#), un nouveau modèle, le modèle leasing, est introduit afin de tenir compte d'une nouvelle forme d'utilisation des véhicules largement répandue sur le marché automobile suisse¹. En outre, les résultats obtenus pour les différents modèles sont à nouveau mis en relation avec le degré de couverture des coûts des offices de la circulation routière. À cet effet, l'indice de financement par les émoluments de l'Administration fédérale des finances (AFF) est de nouveau utilisé².

Pour ce qui est des voitures neuves et d'occasion, les offices de la circulation routière des cantons de Genève, du Tessin, des Grisons, du Jura et de Neuchâtel sont les plus chers. Les cantons de Fribourg, de Soleure, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Zurich appliquent les émoluments les moins élevés (c.f. Figure 1 et Figure 2)³.



Figure 1: Modèle « voiture neuve » en comparaison intercantonale (en CHF)

trait rouge = valeur moyenne non pondérée

¹ Les trois modèles d'émolument sont décrits de façon détaillée dans le rapport.

² Les données les plus récentes concernant l'indice de financement par les émoluments datent de 2015. Elles peuvent être consultées à l'adresse suivante <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/kennzahlen.html#1048398230>, à la rubrique Financement par les émoluments.

³ Les données relatives aux émoluments des offices de la circulation routière utilisées dans le présent rapport datent de 2018. Elles ont été mises à disposition par l'Association des services automobiles (asa).

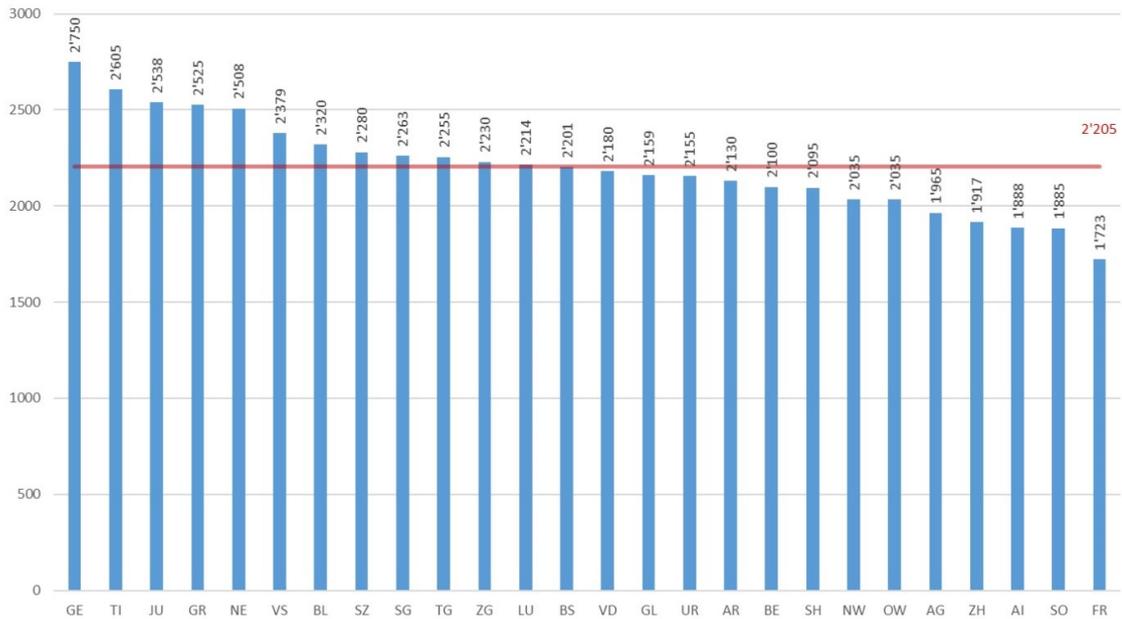


Figure 2: Modèle « voiture d'occasion » en comparaison intercantonale (en CHF)
trait rouge = valeur moyenne non pondérée

Pour le modèle « leasing », les cantons de Genève, du Jura, de Bâle-Campagne, Neuchâtel et des Grisons sont parmi les plus chers. Ce sont encore les cantons de Lucerne, de Fribourg, de Zurich, de Argovie, auxquels s'ajoutent les cantons de Nidwald et d'Obwald, qui appliquent les émoluments les moins élevés (cf. Figure 3).

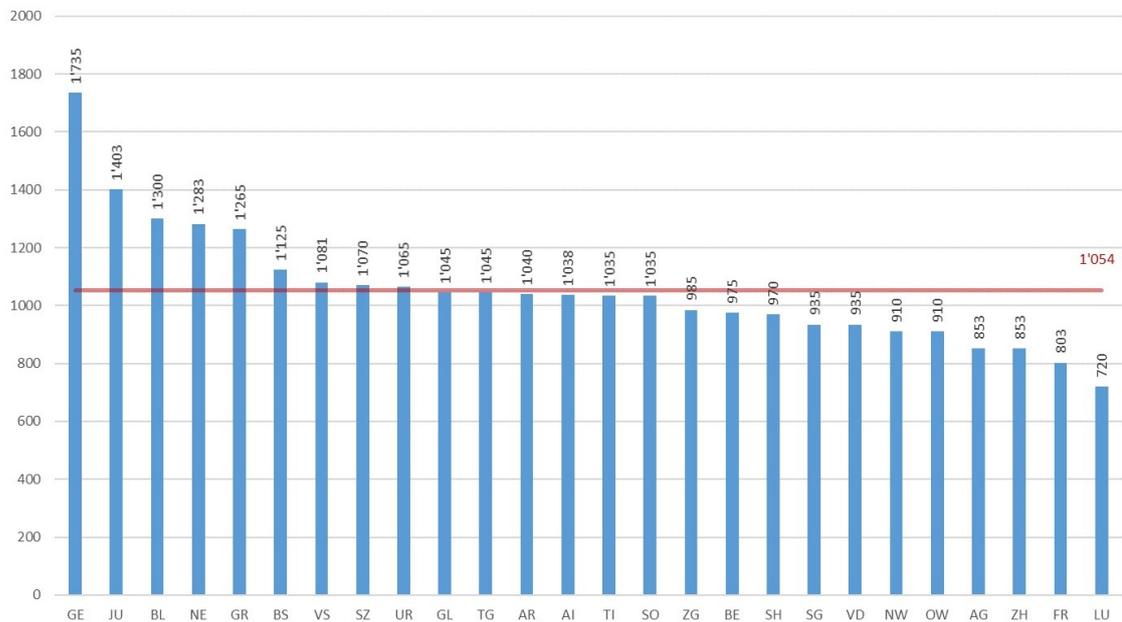


Figure 3: Modèle « leasing » en comparaison intercantonale (en CHF)
trait rouge = valeur moyenne non pondérée



L'indice de financement par les émoluments des offices de la circulation routière calculé par l'AFF est supérieur à la moyenne de l'indice général de toutes les fonctions analysées. Par rapport à 2008 (110 %), les fonctions des offices de la circulation routière ont enregistré une hausse notable pour s'établir à 123 % en 2015 (100 % auraient signifié un niveau d'émolument égal).

Le Figure 4 montre le montant des émoluments de tous les modèles ainsi que l'indice de financement par les émoluments qui concerne les offices de la circulation routière.

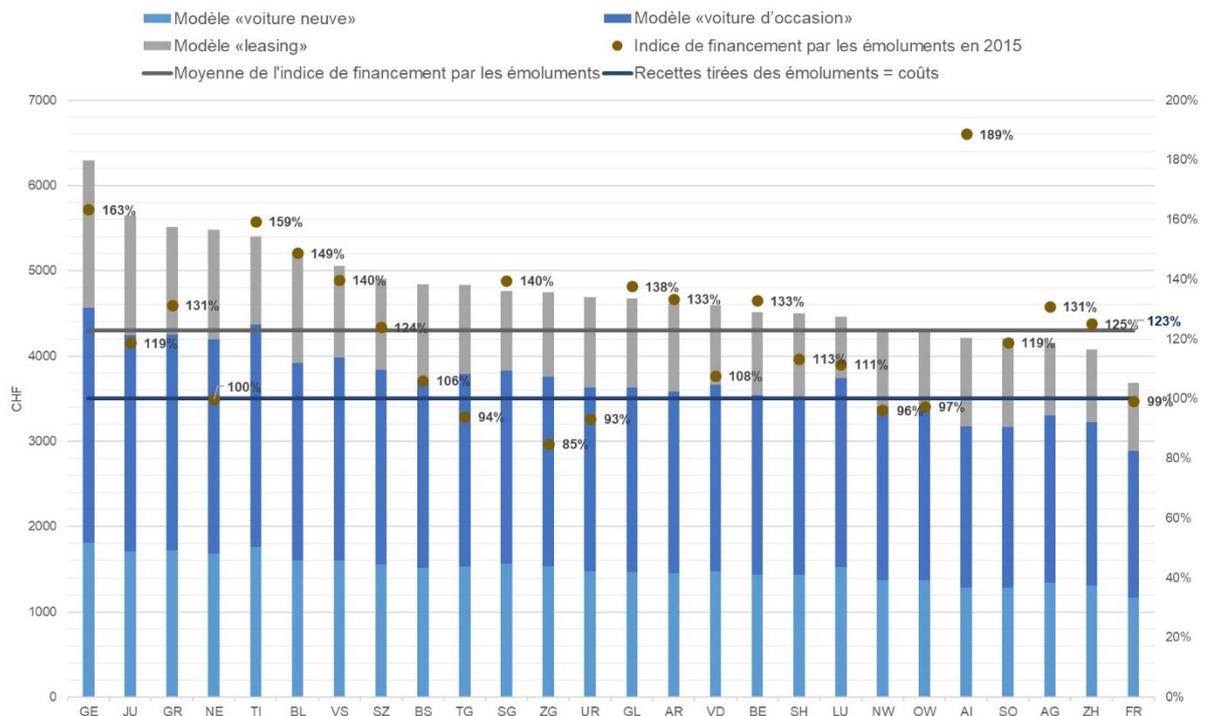


Figure 4: Montants des émoluments de tous les modèles en comparaison de l'indice de financement par les émoluments

Les offices de la circulation routière des cantons de Genève, du Jura, des Grisons, du Tessin, de Bâle-Campagne, du Valais, de Schwyz, de St-Gall, et d'Appenzell Rhodes-Extérieures sortent du lot⁴. Ces neuf cantons perçoivent des émoluments élevés alors que les coûts sont plus que couverts par l'ensemble des recettes provenant des émoluments. À l'exception de Schwyz (124 %) et du Jura (119 %), l'indice de financement par les émoluments des cantons précédemment cités est supérieur à 125 %. Ils affichent donc une disproportion manifeste entre les recettes provenant des émoluments et les coûts effectifs.

Le Surveillant des prix estime qu'il convient de baisser les émoluments prioritairement dans les cantons de Genève, du Jura, des Grisons, du Tessin, de Bâle-Campagne, du Valais, de Schwyz, de St-Gall, et d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Dans ces cantons, près de 1.4 millions de voitures de tourisme sont admises à la circulation, ce qui représente environ 30 % de toutes les immatriculations en Suisse. 87 % des voitures de tourisme de Suisse sont actuellement soumises à des émoluments trop élevés en matière de circulation (couverture des coûts excessive). Dans ce domaine, le principe de la couverture des coûts n'est encore guère respecté. Les clients des offices de la circulation routière devraient à l'avenir, quel que soit le canton, s'acquitter seulement des coûts qu'ils gène-

⁴ A Glaris, les émoluments considérés par le Surveillant des prix comme beaucoup trop élevés, ont été corrigés à la baisse par le Conseil d'Etat. Le degré de couverture des coûts 2018 devrait ainsi être plus bas.



rent effectivement. Il est urgent de diminuer les émoluments dans les cantons les plus chers qui affichent une couverture des coûts excessive afin de se rapprocher de cet objectif.

Parallèlement, les offices de la circulation routière qui, en dépit d'émoluments élevés, ne couvrent pas les charges (ou les couvrent tout juste) doivent eux aussi se remettre en question : les charges ne sont-elles pas trop importantes ? Des améliorations (supplémentaires) en matière d'efficacité ne seraient-elles pas possibles ?

[Stefan Meierhans, Stephanie Fankhauser, Andreas Gossweiler und Daniel Kurt]



2. COMMUNICATIONS

TARPSY - Le Surveillant des prix crée le premier benchmarking national pour l'indemnisation des prestations stationnaires de psychiatrie

Depuis le premier janvier 2018, les cliniques psychiatriques doivent décompter leurs prestations dans le domaine de la psychiatrie adulte à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) sur la base de la nouvelle structure tarifaire nationale TARPSY. Les patients sont répartis, sur la base du diagnostic principal, de la gravité de la maladie, des diagnostics secondaires et de l'âge en 22 catégories psychiatriques de coûts. L'indemnisation s'effectue à l'aide de forfaits journaliers qui diminuent avec la durée du séjour. Le prix de base par jour, négocié entre les cliniques et les assureurs maladie, est une valeur avec une gravité de cas standard qui peut faire l'objet d'une comparaison directe entre les cliniques. Cette année il a ainsi été possible d'effectuer, pour la première fois, une comparaison nationale des tarifs des prestations psychiatrique stationnaires. La Surveillance des prix a maintenant, comme première instance fédérale, effectué une telle comparaison nationale. Pour cela, les prix de base de 41 (sur un total de 75) cliniques psychiatriques de toutes les régions du pays ont été relevés sur la base de leurs coûts et finalement soumis à un benchmarking. *Le prix de base que la Surveillance des prix considère actuellement (2018) comme économique pour les traitements psychiatriques stationnaires se monte à Fr. 636.- par jour* et correspond au 20^{ème} percentile des 41 prix de base calculés augmenté d'une marge de tolérance de 10 % pour la phase introductive du nouveau système tarifaire. Le Surveillant des prix recommande aux gouvernements cantonaux de ne pas approuver les contrats tarifaires qui devraient dépasser cette valeur. Si les assureurs et les cliniques ne parviennent pas à se mettre d'accord sur une valeur, le gouvernement cantonal se voit recommander de fixer le prix de base au maximum à Fr. 636.-.

[Manuel Jung]

L'usine d'incinération des ordures ménagères de Thoune baisse ses tarifs

La Surveillance des prix a analysé pour la deuxième fois après 2009/2010 les tarifs de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Thoune. Elle est à nouveau arrivée à la conclusion qu'un potentiel de baisse des taxes existe. L'UIOM de Thoune va ainsi baisser ses tarifs d'incinération de Fr. 5.- par tonne au premier janvier 2019. A partir de cette date, les tarifs d'incinération de l'UIOM de Thoune ne se monteront plus qu'à Fr. 115.- par tonne.

[Jörg Christoffel]

Ouverture d'une procédure contre l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dietikon

L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Dietikon a, avec Fr. 150.- par tonne, le deuxième plus haut tarif d'incinération des déchets ménagers de suisse alémanique. Sur la base de cette constatation, la Surveillance des prix a soumis ces taxes à une analyse. Elle est arrivée à la conclusion qu'un très grand potentiel de baisse des tarifs existe. Dans le cadre de deux rondes de négociation, la Surveillance des prix a tenté en vain d'obtenir un accord sur une baisse de prix. La Surveillance des prix s'est donc vue contrainte d'ouvrir, le 16 août 2018, une procédure formelle. Celle-ci peut se terminer par une décision sujette à recours.

[Jörg Christoffel]



Taxes de la ville de Berne: cas en cours

Chauffage à distance : La ville de Berne planifie une hausse des tarifs du chauffage à distance. Dans le cadre d'une recommandation critique adressée au Conseil communal, la Surveillance des prix s'est exprimée sur l'ampleur de la hausse prévue, en considérant les coûts d'un système de chauffage basé sur le gaz (méthode de comparaison).

Centime de propreté : Suite à un arrêt du Tribunal fédéral de 2012, la ville de Berne envisage une nouvelle base légale pour régler les coûts résultant du nettoyage des rues et des surfaces vertes des déchets abandonnés (Littering) ainsi que les coûts de l'élimination des déchets laissés dans les poubelles publiques. Les coûts correspondants devront nouvellement être supportés, du moins en partie, par les entreprises qui offrent des produits take-away et qui sont considérées comme des pollueurs secondaires. Le nouveau concept (centime de propreté), qui devrait également devenir le modèle standard dans d'autres villes et communes, fait actuellement l'objet de discussions entre la ville de Berne et la Surveillance des prix.

[Jörg Christoffel]

La commune de Münchwilen (AG) baisse ses taxes sur les déchets au premier janvier 2019

La Surveillance des prix a analysé les taxes sur les déchets de la commune de Münchwilen (AG) et est arrivée à la conclusion qu'elles sont trop élevées. Elle a donc recommandé, début juillet 2018, de baisser ces taxes linéairement de 40 %. Le conseil municipal a, sans attendre, suivi en grande partie la recommandation de la Surveillance des prix et abaissera linéairement d'un tiers les taxes au premier janvier 2019. Ainsi, le sac de 35 litres ne coûtera à l'avenir plus que Fr. 2.- au lieu de Fr. 3.-.

[Jörg Christoffel]

Taxes sur les déchets de la commune de Dietikon (ZH) – la décision se fait attendre

La Surveillance des prix a, l'an dernier, analysé les taxes sur les déchets des communes zurichoises de Uster, Wetzikon et Dietikon. Dans les trois cas, une baisse des taxes a été recommandée. Uster et Wetzikon ont suivi la recommandation et adapté les taxes au début 2018. Les autorités de Dietikon, par contre, n'ont pas encore traité la recommandation du 9 juin 2017 du Surveillant des prix. La Surveillance des prix attend du conseil municipal de Dietikon qu'il se penche rapidement sur cette recommandation de manière ce qu'une éventuelle baisse des taxes puisse entrer en vigueur au plus tard début 2019.

[Jörg Christoffel]



3. MANIFESTATIONS / INFORMATIONS

-

Contact/questions :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef de bureau, tél. 058 462 21 03

Rudolf Lanz, Responsable droit et communication, tél. 058 462 21 05